

21 oct 2021 -17:15

Appartient à Conseil des ministres du 21 octobre 2021

Abrogation de divers articles du règlement organique du Comité supérieur de contrôle

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal abrogeant certains articles de l'arrêté royal portant règlement organique du Comité supérieur de contrôle.

Certains organismes continuent d'envoyer au SPF Stratégie et Appui (BOSA), à destination du Comité supérieur de contrôle, les documents énumérés aux articles 41 à 43 de l'arrêté royal du 29 juillet 1970. Or, les missions du Comité supérieur de contrôle sont tombées en désuétude. Soit ces missions appartiennent désormais à d'autres organismes, soit elles sont devenues inutiles vu l'évolution de diverses réglementations.

Le projet vise dès lors à abroger les articles 41 à 43 de l'arrêté royal du 29 juillet 1970 portant règlement organique du Comité supérieur de contrôle.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant abrogation des articles 41 à 43 de l'arrêté royal du 29 juillet 1970 portant règlement organique du Comité supérieur de contrôle

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole (NL)
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be